



<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 29 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille huit, le 16 mai, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.</p> <p>Date de convocation : 9 mai 2008</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOUSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Patrick BECHEREL, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p>ABSENTS : Eric VIERO</p> <p>Secrétaire de séance : Claude CHASTENET</p>	
<p align="center"><u>OBJET :</u></p> <p align="center"><u>Terrains à Saint Avit Senieur</u></p>	<p>Le Président explique qu'une proposition d'achat a été formulée pour deux terrains à construire situés à Saint Avit Senieur.</p> <p>Il s'agit des parcelles contigües au parking du cimetière de Saint Avit Senieur et référencées section B N°2435 d'une superficie de 2842 m² et n°2436 d'une superficie de 2840 m² estimées par le service des Domaines à 6 € HT le m².</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide la vente des terrains à construire situés à Saint Avit Senieur et référencés section B N°2435 d'une superficie de 2842 m² et n°2436 d'une superficie de 2840 m² • Fixe le prix selon l'estimation du service des Domaines à 6 € le m² minimum. • Autorise le Président à procéder à cette vente et à signer tous les documents afférents. Les frais de notaire et de géomètre devront être pris en charge par le ou les acheteur(s).
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : - 3 JUIN 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : - 5 JUIN 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 26 mai 2008</p> <p align="center">Le Président, José Daniel</p>  

SOUS PRÉFECTURE BERGERAC
03 JUIN 2008
ARRIVÉE